



Mot de la Présidente

L'association créée en 1982 par Monsieur Claude GOSSET a pris beaucoup d'ampleur et est devenue un maillon incontournable pour le maintien à domicile des personnes âgées.

L'équipe est composée d'une infirmière coordonnatrice, d'une secrétaire à temps partiel et de douze auxiliaires de soins.

La capacité de service est de 57 places.

L'association «Bien-être» prouve ainsi son dynamisme dans le développement des services à la personne qui sont, on le voit bien, un levier important de la création d'emplois sur le plan national.

L'association sensible à l'isolement des personnes âgées à domicile vient d'accueillir 2 jeunes en service civique en développant des activités nouvelles dans le but de rompre leur solitude en effectuant des visites régulières à domicile et en proposant des activités diverses (jeux, lecture, promenade à l'extérieur, etc ...).

L'infirmière coordonnatrice entourée de son équipe ne ménage pas ses efforts pour assurer un service de qualité.

Je veux aussi saluer la constance des membres du Conseil d'Administration qui de manière unanime, soutiennent ce type d'action en direction de nos seniors.

Françoise COUTEAU
Présidente



Le rôle du service

Le Service de Soins s'inscrit dans la politique du maintien à domicile, il répond à différents objectifs :



- Eviter ou raccourcir une hospitalisation.
- Eviter le placement.
- Favoriser le maintien à domicile souhaité par la personne (quand les conditions le permettent), mise en place de la coordination avec les différents services de maintien à domicile.
- Stimuler l'autonomie de la personne.
- L'aider dans les actes de la vie quotidienne afin de répondre aux besoins qui sont perturbés en respectant sa dignité, son intégrité, sa vie privée, son intimité, sa sécurité.
- Apporter une aide technique et un soutien moral à la personne et ses proches.

Historique

Fin 1980 : La ville d' Hondschoote adhère au PAP 15 (Programme d'Action Prioritaire n°15 en faveur des personnes âgées).

Fin 1981 : L' association «Bien-être» regroupe tous les partenaires du secteur personnes âgées du Canton d' Hondschoote. Un poste de coordinateur est créé.

Mai 1983 : Ouverture du service de soins. L' équipe est composée d' une

infirmière coordinatrice et de 2 auxiliaires de soins.

Janvier 1985 : Autorisation préfectorale d'extension géographique à Bray-Dunes.

Mars 1989 : Augmentation de capacité de 20 à 32 lits.

Décembre 2008 : Arrêté Préfectoral portant la capacité à 42 places.

Décembre 2010 : Arrêté Préfectoral portant la capacité à 57 places.



Le Personnel du

Infirmière responsable
Hélène Thoor

Secrétaire
Sylvie Brioit

Aide-soignantes

Valérie Allaert
Delphine Blanckaert
Marie-Noëlle Deschodt
Marion Ducloie
Allison Dufour
France Hesschentier

Anne Sophie Lannoy
Hélène Lefranc
Roselyne Marton
Isabelle Slomianny
Pauline Vandenterghem
Manon Verschoore



CONTACTS

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

1301, rue du Looweg
59122 HONDSCHOOOTE

Tél : 03 28 62 62 75

Fax : 03 28 62 63 73

Mail : ssiad@cc-hautsdeflandre.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX

Sans rendez-vous

Le mardi et le jeudi de 8h00 à 12h00

Le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Sur rendez-vous

Le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le mardi de 13h30 à 17h30

HORAIRES DES AUXILIAIRES DE SOINS ET ORGANISATION

- 8 tournées du lundi au vendredi

le matin de 7h30 à 12h00

l'après-midi de 14h30 à 18h30

- 6 tournées le samedi de 7h30 à 12h00

- 4 tournées le dimanche de 7h30 à 12h00

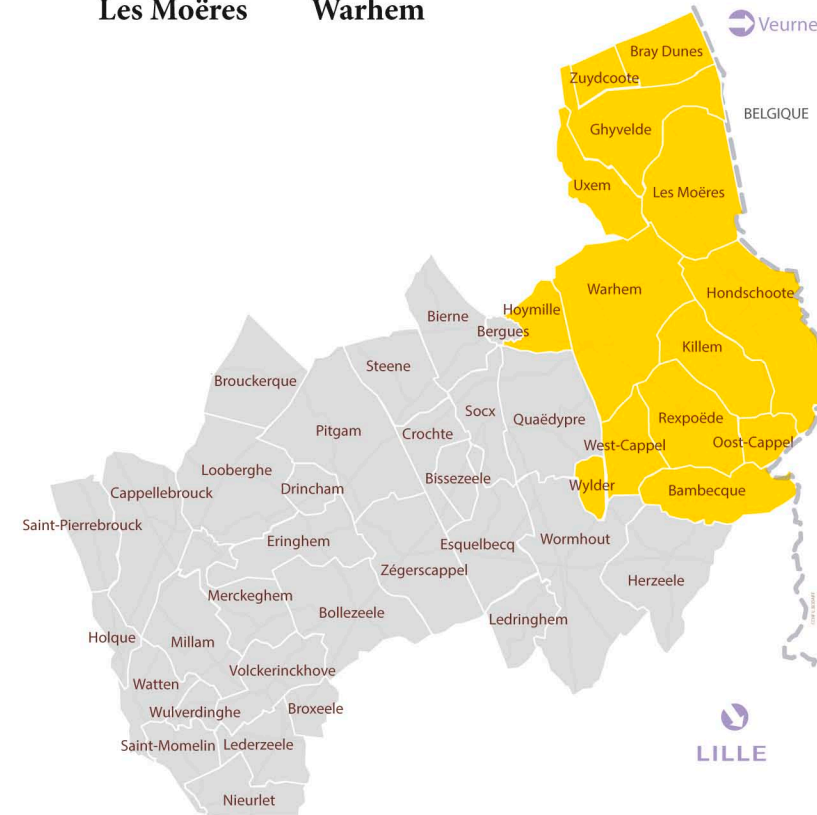
+ Secteur d'intervention

Bambecque
Hondschoote
Killem
Les Moères

Oost-Cappel
Rexpoëde
Uxem
Warhem

Bray-Dunes
Ghyvelde
Hoymille

West-Cappel
Wylder
Zuydcoote



SSiAD
+ Service de Soins Infirmiers A Domicile

1301, rue du Looweg
59122 HONDSCHOOOTE

Tél : 03 28 62 62 75

Fax : 03 28 62 63 73

Mail : ssiad@cc-hautsdeflandre.fr



Crédits photos CCHF



Vieillir chez soi

SSiAD

Service de Soins Infirmiers A Domicile



Le service intervient sur prescription médicale du médecin traitant
ATTENTION :
Lorsque c'est possible, si l'état de santé d'une personne s'aggrave, prendre contact avec le SSiAD bien avant la prise en charge pour que chacun puisse prévoir et organiser.

Au moment de l'admission
Fournir un certificat médical et l'attestation de droits à l'assurance maladie

NOTER
A

